



Ville de  
Mandelieu-La Napoule

25 MAI 2022

Le Maire

M. Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer  
147 Boulevard du Mercantour  
06286 NICE CEDEX 3

**OBJET : Demande de dérogation**

N/Références : 2022/30/SL/CM/SC/ML/N°

Cher Monsieur le Préfet,

La concession des plages naturelles de Mandelieu-La Napoule, délivrée par arrêté du 30 Novembre 2010, arrive à échéance au 31 Décembre 2022.

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ladite concession par la Commune, une notice accessibilité vous a été produite en application du 5° de l'article R.2124-22 du code général de la propriété des personnes publiques.

L'instruction de la situation des plages naturelles a mis en évidence que la plage de la Raguette n'est pas accessible aux personnes à mobilités réduites.

En effet, parmi les trois accès de cette plage, deux accès constituent le sentier du littoral, doté de marches, et un accès provient de la rue de la plage avec une déclivité évaluée à 19 %.

**Par la présente, et conformément aux dispositions susvisées, je sollicite une dérogation quant à la satisfaction de l'exigence d'accès de cette plage aux personnes handicapées.**

Cette dérogation est demandée, à titre exceptionnel, compte-tenu de l'altitude de la rue de la plage. Il n'est en effet pas possible pour la Commune de prévoir un aménagement spécial permettant l'accès desdites personnes. Un tel aménagement conduirait la Commune à devoir supprimer totalement l'accès des véhicules (services techniques, secours, etc.), compte-tenu de la faible largeur de cette rue.

La présente demande de dérogation est effectuée compte-tenu en outre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite des quatre autres plages naturelles (Siagne, Fon Marina, Château et Rague) demandées en concession.

En outre, la Commune a élargi l'entrée de cette plage afin de permettre aux fauteuils de rentrer par l'accès piéton, en marge de la barrière (page 9 de la note accessibilité), à supposer que les fauteuils soient électriques ou accompagnés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien Cordialement



Sébastien LEROY

Maire de Mandelieu-La Napoule

Vice-Président de l'Agglomération Cannes Lérins

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - B.P. 46 - 06212 Mandelieu-La Napoule CEDEX

Tél. : 04 92 97 30 00 - Email : maire@mairie-mandelieu.fr - www.mandelieu.fr